

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance d'ajournement du 26 avril 2010

VILLE DE LA MALBAIE

À la séance d'ajournement de la séance ordinaire du 12 avril 2010, du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue aux lieux et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce vingt-sixième jour du mois d'avril deux mil dix, à laquelle séance sont présents :

M. Gilles Savard, Conseiller
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
Mme Francine Pilote, Conseillère
Mme France Bouchard, Conseillère

Est absent :

M. Philippe Harvey, Conseiller

Séance à laquelle assistait aussi : Madame Johanne Tremblay, Directrice Générale adjointe et Trésorière et Madame Caroline Dion, Greffière.

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse Lise Lapointe, il a été adopté ce qui suit :

La présidente demande un moment de silence.

5.1 – DÉROGATION MINEURE – LOTS 4 485 255 ET 4 485 258
RÉSOLUTION 143-04-10

PRODUITE à ce Conseil, la demande de dérogation mineure de Monsieur Alain Rajotte, pour la Compagnie 9187-0840 Québec Inc., sur les lots 4 485 255 et 4 485 258, du Cadastre du Québec sur le territoire de la Ville de La Malbaie, afin de réputer conforme la création de la rue Marie-Rose dont une section est à une distance nulle d'un cours d'eau alors que la distance prescrite au Règlement de lotissement numéro 758-02 de la Ville de La Malbaie, est de soixante-quinze mètres (75 m).

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 30 mars 2010;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 7 du Règlement sur les dérogations mineures No 762-02;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire, ni aucune question n'ont été soumis à ce conseil suite à la publication de l'avis public requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accorde la demande de dérogation mineure de Monsieur Alain Rajotte

pour la Compagnie 9187-0840 Québec Inc., sur les lots 4 485 255 et 4 485 258, du Cadastre du Québec, sur le territoire de la Ville de La Malbaie, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme;

QUE ladite dérogation mineure a fait l'objet d'un avis public paru dans le journal L'Hebdo Charlevoisien dans l'édition du 7 avril 2010.

15 – PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue à 20 heures 05. Aucune question.

16 – LEVÉE DE LA SÉANCE **RÉSOLUTION 144-04-10**

PROPOSÉ par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 heures 05.

Lise Lapointe, Mairesse

Caroline Dion, Greffière